

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidenteScrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Ivan Godat (VERT-E-S)Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du ParlementExcusés : Jelica-Aubry-Janketic (PS), Alain Beuret (PVL), Gauthier Corbat (Le Centre), Vincent Eschmann (Le Centre), Anne Froidevaux (Le Centre), Gaëlle Frossard (PS), Ernest Gerber (PLR), Nicolas Girard (PS), Quentin Haas (PCSI), Marcel Meyer (Le Centre), Alain Schweingruber (PLR) et Stéphane Theurillat (Le Centre)Suppléants : Lisa Raval (PS), Raoul Jaeggi (PVL), Gérard Bonvallat (Le Centre), Madeleine Juillard Schaller (Le Centre), Jean-François Pape (Le Centre), Françoise Schaffter Houlmann (PS), Sandra Nobs (PLR), Sarah Gerster (PS), Thomas Schaffter (PCSI), Stéphane Rüegg (Le Centre), Pierre Chételat (PLR) et Magali Voillat (Le Centre)

La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

Département des finances (suite)**10. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2025 (suite)**Proposition P50Réductions de mandats (rubrique 3132) pour une diminution globale de 380'000 francs

Remarque : Globalement, diminution de 380'000 francs en 7 votes séparés mais consécutifs.

Proposition P51101.3132.00 Etudes, expertises (p. 58) - GouvernementGouvernement et majorité de la commission :

101.3132.00 175'000 francs

Minorité de la commission :

101.3132.00 145'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -30'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 11.

Proposition P52210.3132.00 Expertises, études, mandats (p. 64) - Action socialeGouvernement et majorité de la commission :

210.3132.00 283'000 francs

Minorité de la commission :

210.3132.00 233'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -50'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 11.

Proposition P53

200.3132.00 Expertises, études, mandats (p. 80) - Santé publique

Gouvernement et majorité de la commission :

200.3132.00 656'000 francs

Minorité de la commission :

200.3132.00 556'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -100'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 12.

Proposition P54

320.3132.00 Honoraires conseillers externes, experts (p. 93) - Economie rurale

Gouvernement et majorité de la commission :

320.3132.00 152'500 francs

Minorité de la commission :

320.3132.00 92'500 francs

Différence par rapport au projet de budget : -60'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 11.

Proposition P55

400.3132.00 Honoraires conseillers externes (p. 96) - Service du développement territorial

Gouvernement et majorité de la commission :

400.3132.00 172'000 francs

Minorité de la commission :

400.3132.00 142'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -30'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 12.

Proposition P56

410.3132.00 Etudes et mandats (p. 99) - Office de l'environnement

Gouvernement et majorité de la commission :

410.3132.00 785'200 francs

Minorité de la commission :

410.3132.00 705'200 francs

Différence par rapport au projet de budget : -80'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 11.

Proposition P57

430.3132.00 Honoraires conseillers externes, experts (p. 108) - SIN Bâtiments et domaines

Gouvernement et majorité de la commission :

430.3132.00 145'000 francs

Minorité de la commission :

430.3132.00 115'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -30'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 11.

Proposition P60

420.5010.00 Aménagement du réseau routier (p. 158) et 420.6300.00 Subv. féd. pour aménagement des routes (p. 161) - Report de la réfection du pont de la Madelon

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|-------------|-------------------|--------------------------|
| 420.5010.00 | 10'154'000 francs | Traitements du personnel |
| 420.6300.00 | -1'198'000 francs | Assurances sociales |

Minorité de la commission :

| | |
|-------------|------------------|
| 420.5010.00 | 9'109'000 francs |
| 420.6300.00 | -463'000 francs |

Différence par rapport au projet de budget : -310'000 francs

Remarque : Si cette proposition est validée, c'est-à-dire, un report du projet, la participation financière de la Confédération (minimum 70%) ne serait plus assurée et le risque d'une rupture de l'ouvrage devrait être assumé.

Le groupe PS retire la proposition P60.

Proposition P80

420.5010.00 Aménagement du réseau routier (p. 158) - Report de l'étude pour la réfection du Pont de la Casse

Gouvernement et majorité de la commission :

| | |
|-------------|-------------------|
| 420.5010.00 | 10'154'000 francs |
|-------------|-------------------|

Minorité de la commission :

| | |
|-------------|-------------------|
| 420.5010.00 | 10'094'000 francs |
|-------------|-------------------|

Différence par rapport au projet de budget : -60'000 francs

Remarque : Ce pont est dans un état de dégradation avancé avec certaines lacunes en termes de sécurité structurale.

Le groupe PS retire la proposition P80.

Proposition P90

520.3130.00 Mandats et prestations de services (p. 120) - Reporter le mandat lié à la réalisation du postulat « Aux arts ! »

Gouvernement et minorité de la commission :

| | |
|-------------|----------------|
| 520.3130.00 | 280'000 francs |
|-------------|----------------|

Majorité de la commission :

| | |
|-------------|----------------|
| 520.3130.00 | 230'000 francs |
|-------------|----------------|

Différence par rapport au projet de budget : -50'000 francs

Le groupe PS retire la proposition P90.

Proposition P100

Traitements du personnel (p. 57 à 144) - Indexation à 1,22 point de pourcentage (soit une progression de 1,266% au lieu de 0,58%)

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|--------------------|-------------------|--|
| XXX.30XX.00 | - francs | Traitements du personnel administratif, y compris charges sociales |
| XXX.4XXX.XX | - francs | Participations au financement des traitements |
| Inst paraétatiques | - francs | Effet net |
| 200.3637.00 | 20'001'100 francs | Financement des soins |

Minorité de la commission :

| | | |
|--------------------|-------------------|--|
| XXX.30XX.00 | 1'857'600 francs | Variation du renchérissement entre 0,58% et 1,266% dans les différentes rubriques concernées |
| XXX.4XXX.XX | -437'400 francs | |
| Inst paraétatiques | 383'500 francs | |
| 200.3637.00 | 20'593'900 francs | |

Différence par rapport au projet de budget : 2'396'500 francs (montant net après participation supplémentaire de la part des communes (enseignement))

Remarques : Selon l'article 7, alinéa 1, RSJU 173.411, la compétence d'adaptation des traitements au coût de la vie appartient au Gouvernement.

Une décision a besoin d'une base légale et d'une allocation budgétaire. Le fait que le Parlement se prononce sur le budget ne l'autorise pas à suppléer le GVT sur les objets dont les bases légales explicitent sa compétence. La décision soumise à la CDS est ainsi valable. Il faudrait modifier les bases légales pour que l'indexation soit soumise au Parlement.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire la proposition P100.

Proposition P110

220.3633.01 et 220.4632.00 (p. 67) et 200.3637.00 (p. 82) Financement des soins - Maintien de la quote-part patient pour les soins à domicile à 5 francs

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|-------------|--------------------|--------------------------------------|
| 220.3633.00 | 62'000'000 francs | Prestation complémentaire à l'AVS/AI |
| 220.4632.00 | -14'443'000 francs | Part des communes aux PC |
| 200.3637.00 | 20'001'100 francs | Financement des soins |

Minorité de la commission :

| | | |
|-------------|--------------------|--|
| 220.3633.00 | 61'425'000 francs | Bénéficiaires de prestations complémentaires - ajustement (-575'000.-) |
| 220.4632.00 | -14'256'100 francs | Réajustement de la participation des communes (32,5%) aux PC |
| 200.3637.00 | 22'301'100 francs | Financement des soins - réajustement de l'estimation (+2'300'000.-) |

Différence par rapport au projet de budget : 1'911'900 francs (effet net de la proposition)

Remarques : Sur la base de la loi sur le financement des soins (art. 4) ainsi que l'ordonnance sur le financement des soins (art. 4), le Gouvernement est compétent pour fixer les montants maximums reconnus pour le financement des soins (y compris le financement résiduel des soins, ainsi que la participation personnelle des usagers).

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 1.

Proposition P120

430.5040.00 Construction/transformation de bâtiments (p. 164) - Augmenter à 800'000 francs l'assainissement de tous les bâtiments de l'Etat et à 100'000 francs la pose de panneaux photovoltaïques

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|-------------|------------------|--|
| 430.5040.00 | 5'975'000 francs | Construction/transformation de bâtiments |
|-------------|------------------|--|

Minorité de la commission :

| | | |
|-------------|------------------|---|
| 430.5040.00 | 6'875'000 francs | Ajout de 800'000 francs pour l'assainissement des bâtiments de l'Etat et de 100'000 francs pour la pose de panneaux photovoltaïques |
|-------------|------------------|---|

Différence par rapport au projet de budget : 900'000 francs

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire la proposition P120.

Proposition P130

320.3635.00 Subventions pour l'élevage du bétail (p. 93) - Augmentation de 300'000 francs (marchés au bétail)

Gouvernement et minorité de la commission :

320.3635.00 340'000 francs

Majorité de la commission :

320.3635.00 640'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 300'000 francs

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 6.

Proposition P140

210.3636.04 (p. 65), 210.4612.00 (p. 66) Pro Senectute - Suppression de la diminution du soutien de l'Etat à 3 (proposition de majorité) ou 4 (proposition de minorité) francs au lieu d'une diminution à 2 francs par repas

Gouvernement :

210.3636.04 400'000 francs

210.4612.00 -768'000 francs

Majorité de la commission :

210.3636.04 490'000 francs

210.4612.00 -793'200 francs Réajustement participation des communes (28%)

Différence par rapport au projet de budget : 64'800 francs (effet net de la proposition)

Minorité de la commission :

210.3636.04 550'000 francs

210.4612.00 -810'000 francs Réajustement participation des communes (28%)

Différence par rapport au projet de budget : 108'000 francs (effet net de la proposition)

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire la proposition de la minorité de la commission.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 4.

Proposition P150

200.3636.03 Fondation O₂ (p. 82) - Augmentation de 75'000 francs pour un mandat complet de sensibilisation des adultes et enfants à une alimentation durable

Gouvernement et majorité de la commission :

200.3636.03 450'000 francs

Minorité de la commission :

200.3636.03 525'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 75'000 francs

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire la proposition P150.

Proposition P160

410.5020.00 Aménagement des cours d'eau/biodiversité (p. 153) - Augmenter à 70'000 francs la régénération des sites de batraciens d'importance nationale

Gouvernement et majorité de la commission :

410.5020.00 3'021'000 francs

Minorité de la commission :

410.5020.00 3'091'000 francs Ajout de 70'000 francs pour le maintien des sites de batraciens d'importance nationale

Différence par rapport au projet de budget : 70'000 francs

Remarque : 70'000 francs prévus au plan financier des investissements en 2025. Selon commentaire au budget 2025 : pas de travaux en 2025.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire la proposition P160.

Proposition P170

231.3130.00.XX Analyses et prestations de services (p. 86), 231.4634.00 Contribution cantonale à Caisse des épizooties (p. 87) et 230.3634.00 Versement à la Caisse des épizooties (p. 85) - Contribution à l'achat du vaccin langue bleue pour 100'000 francs)

Gouvernement et majorité de la commission :

| | |
|-------------|-----------------|
| 231.3106.00 | 26'000 francs |
| 231.4634.00 | -337'900 francs |
| 231.4510.00 | -122'300 francs |
| 230.3634.00 | 337'900 francs |

Minorité de la commission :

| | | |
|-------------|-----------------|---|
| 231.3106.00 | 126'000 francs | |
| 231.4634.00 | -387'900 francs | Participation cantonale légale à 50% ou 50'000 francs |
| 231.4510.00 | -172'300 francs | Equilibrage du fonds pour les autres 50% ou 50'000 francs |
| 230.3634.00 | 387'900 francs | |

Différence par rapport au projet de budget : 50'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 41 voix contre 5.

Proposition P180

210.3636.01 (p. 65), 500.36360.01 (p. 113), 500.4612.00 (p. 113) et 613.3602.11 (p. 136)

Remise des charges de scolarisation des enfants en placements sociaux extérieurs à la répartition des charges de l'action sociale (fin des effets de la mesure PE 211) et neutralisation des effets via la mesure PE 610

Proposition P180 (30a)

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|-------------|--------------------|---|
| 210.3636.01 | 10'667'000 francs | Subventions aux institutions sociales (extérieures) |
| 500.3636.01 | 2'130'000 francs | Subventions institutions scol. ext. |
| 500.4612.00 | -11'819'800 francs | Part des communes aux charges de l'enseignement |
| 613.3602.11 | 17'347'200 francs | Part des communes impôt des frontaliers |

Minorité de la commission :

| | | |
|-------------|--------------------|---|
| 210.3636.01 | 11'967'000 francs | Participation des communes par cette rubrique dont le montant est pris en considération l'année suivante (2026) |
| 500.3636.01 | 830'000 francs | |
| 500.4612.00 | -10'994'300 francs | Participation des communes l'année courante (2025) |
| 613.3602.11 | 16'604'200 francs | Impact sur l'impôt des frontaliers à rétrocéder aux communes (via la mesure 610) |

Différence par rapport au projet de budget : 82'500 francs

Remarques : Les effets à la répartition des charges pour cette prestation sont pris en compte également au niveau social via le solde arithmétique (210.3632.00).

Dans un deuxième temps, le montant résiduel de 82'500 francs sera compensé par une proposition de réduction équivalente du financement, partie aide (à l'action sociale), de la Fondation d'aide et de soins à domicile, cf. amendement 30b.

Proposition P180 (30b)

210.3636.03 (p. 65) et 210.4612.00 (p. 66) - Réduction de la partie aide de la Fondation d'aide et soins à domicile

Gouvernement et majorité de la commission :

| | | |
|-------------|------------------|---|
| 210.3636.03 | 2'550'800 francs | Subventions aux institutions sociales (extérieures) |
| 210.4612.00 | -768'000 francs | Subventions institutions scol. ext. |

Minorité de la commission :

| | | |
|-------------|------------------|---|
| 210.3636.03 | 2'436'200 francs | Participation des communes par cette rubrique dont le montant est pris en considération l'année suivante (2026) |
| 210.4612.00 | -735'900 francs | |

Différence par rapport au projet de budget : -82'500 francs

Remarque : Pour un effet net de 82'500 francs, il faut une diminution de 114'600 francs bruts à la rubrique 210.3636.03.

Le groupe UDC retire la proposition P180.

Proposition de Raoul Jaeggi (PVL)

Réduction linéaire de 2 % sur toutes les charges, hors salaires et charges liées.

Projet de budget :

| | |
|-------------------------|----------|
| XXX.3XXX.XX | - francs |
| XXX.46XX.XX, voire | - francs |
| XXX.35XX.XX/XXX.45XX.XX | |

Proposition Raoul Jaeggi (PVL) :

| | |
|-------------------------|----------|
| XXX.3XXX.XX | - francs |
| XXX.46XX.XX, voire | - francs |
| XXX.35XX.XX/XXX.45XX.XX | |

Différence par rapport au projet de budget : -4'428'593 francs (effet net de la proposition)

Remarque : 2% sur les 107 rubriques selon les critères déjà appliqués au budget 2023 (marge de manœuvre, y compris rubriques concernées par le PE 22-26, soit 221,4 millions).

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 41 voix contre 6.

Tous les articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 41 voix contre 15.

11. Postulat no 468

**Moutier, point de départ d'une nouvelle organisation de l'Etat jurassien.
Christophe Schaffter (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 468 est accepté par 43 voix contre 5.

Département de l'économie et de la santé

- 12. Question écrite no 3665**
Quelles explications pour le fort pourcentage attribué aux soins à domicile ?
Raoul Jaeggi (PVL)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

- 13. Question écrite no 3667**
FASD – quel avenir pour le maintien à domicile des seniors ?
Jelica Aubry-Janketic (PS)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de la formation, de la culture et des sports

- 14. Question écrite no 3664**
Directions des écoles obligatoires, source d'inégalité ?
Romain Schaer (UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'environnement

- 15. Interpellation no 1031**
Travaux Bienne-Bâle : et le Jura au milieu ?
Baptiste Laville (VERT-E-S)

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

- 16. Question écrite no 3666**
Bermes de visibilité : sécurité en berne.
Bernard Studer (Le Centre)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'intérieur

- 17. Arrêté portant ratification de la révision du concordat sur les entreprises de sécurité (CES)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 48 voix contre 4.

- 18. Question écrite no 3668**
Surendettement des jeunes.
Anael Lovis (PLR)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 16h30.

Delémont, le 16 décembre 2024



La présidente :
Pauline Godat

Handwritten signature of Pauline Godat in blue ink.

Le secrétaire général :
Fabien Kohler

Handwritten signature of Fabien Kohler in blue ink.